



Trèbes.

N°47/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 06/12/2022
ID : 011-211103973-20221205-47_2022-DE

FOLIO 221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. GARINO. SENTENAC LAROCHE. OLLAGNIER. LANGLOIS. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIEDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. PEIX. DE PRADO. LASGOUZES. MITAIS. GALY. SANCHEZ. BILLECI. QUESNEL. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL
MME JOURDA

PROCURATIONS :

M. CARBONNEL à MME GARINO
MME JOURDA à M. MÉNASSI

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la hausse attendue du coût des énergies et de l'électricité en particulier rend pertinente l'expérimentation de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Trèbes, pendant une partie de la nuit, une fois terminées les fêtes de fin d'année ;

